

ÊTRE PARENT DANS L'ÉCOLE CATHOLIQUE



Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et doivent collaborer avec l'École qui les aide à assumer leurs responsabilités éducatives.

L'École doit réaliser les conditions pour permettre cette responsabilité partagée. Tout parent, pleinement associé au projet éducatif, peut rendre de multiples services à l'école et y prendre des initiatives nombreuses, sous la responsabilité du chef d'établissement.

L'Association des parents d'élèves dans les établissements fédère les énergies des parents et veille à leur représentation dans l'établissement.

Dans l'enseignement agricole, les parents sont directement membres de l'association responsable de l'établissement.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. L'École catholique doit donc tout faire pour favoriser une collaboration confiante entre les enseignants, les personnels de vie scolaire et les familles dans l'intérêt des élèves.

Les parents doivent s'impliquer dans l'accompagnement de leurs enfants et participer à la vie de l'établissement qu'ils ont choisi. L'établissement doit créer les conditions à cette nécessaire collaboration qui permet aux parents de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

Construire la confiance entre l'École catholique et la famille.

- ◆ **Une École choisie.** L'École catholique (qu'il s'agisse d'une école maternelle ou élémentaire, d'un collège, d'un lycée ou d'un établissement d'enseignement supérieur) est une École choisie. L'inscription d'un élève, en effet, ne peut se faire qu'à l'issue d'un entretien où les parents, ou l'élève majeur, sont reçus par le chef d'établissement ou son représentant. Un échange permet alors aux parents d'exprimer leurs attentes et de prendre connaissance du projet de l'établissement. L'adéquation entre les demandes de la famille et les propositions de l'établissement permet l'inscription et la signature d'un contrat de scolarisation.

◆ Une École choisie pour y vivre dans la confiance.

Ce choix de la famille et l'accueil reçu de l'établissement doivent être le fondement d'une relation approfondie entre les parents et l'établissement. Les attentes des familles vis-à-vis de l'École sont fortes dans un environnement qui peut insécuriser : les valeurs de référence sont souvent confuses et diverses, les savoirs évoluent très rapidement, l'insertion professionnelle peut être difficile... Ces exigences légitimes ne peuvent s'exprimer que dans une collaboration confiante. Celle-ci se fonde sur un désir d'écoute et de dialogue. Elle requiert le refus des a priori et des jugements. Elle demande que les parents s'emparent de toutes les occasions offertes par l'établissement pour communiquer et se rencontrer. Il leur revient aussi de prendre l'initiative d'une demande de rendez-vous en cas de difficulté. L'ensemble de ces échanges doit permettre de mieux percevoir la responsabilité partagée des parents et des établissements scolaires en matière éducative. En même temps, tout en partageant des finalités communes, il faut bien distinguer les responsabilités complémentaires des deux espaces éducatifs distincts que sont l'École et la famille.

◆ Une École choisie pour s'y engager.

La complexité de la formation aujourd'hui nécessite plus que jamais le concours de tous. C'est pourquoi l'École catholique, comme toujours, appelle les parents à être acteurs auprès de leurs enfants dans les processus d'apprentissage. Les établissements comptent aussi sur les familles pour contribuer au dynamisme de leurs projets. L'engagement des parents se vit, pour une part, à titre personnel, comme parent attentif à la scolarité de son ou ses enfants et comme acteur désireux de soutenir des activités de l'établissement. D'autre part, il peut aussi se vivre dans le cadre d'une participation à la vie et aux activités de l'association de parents d'élèves de l'établissement.

Être parent, acteur engagé dans la scolarité de ses enfants.

La société contemporaine connaît des mutations rapides. Cette incessante évolution rend plus nécessaire que jamais la transmission de repères par les éducateurs. Elle conduit aussi à de nombreuses réformes du système éducatif. Les parents doivent se tenir informés pour mieux accompagner le parcours scolaire de leurs enfants. Les établissements doivent les aider en leur présentant régulièrement les changements concernant les programmes et l'organisation de la scolarité.

◆ Les parents, responsables de la formation personnelle des enfants.

La famille est ce lieu primordial où les enfants trouvent un cadre pour une vie partagée et s'approprient des valeurs. Dans une société plurielle, où se rencontrent diverses cultures, il existe des différences à respecter. L'École, quant à elle, est une société et il n'est pas de projet social possible sans repères communs. Les parents doivent donc veiller à la nécessaire cohérence entre les exigences éducatives de la famille et de l'École. L'entretien d'inscription permet de prendre connaissance du projet éducatif et du règlement de l'établissement. Les parents peuvent ainsi apprécier la complémentarité et la convergence entre les valeurs affirmées et vécues en famille et à l'École. Ils participent régulièrement à l'explicitation des principes fondant le projet d'éducation de l'établissement. Ils s'engagent à aider leurs enfants à respecter les règles de vie définies par l'établissement. L'entretien d'inscription aboutit, dans les écoles, collèges et lycées relevant d'un contrat avec l'Éducation nationale, à la signature d'une charte éducative de confiance.

La responsabilité éducative se complexifie sans cesse. Il est donc important que les parents puissent trouver dans un établissement catholique des occasions de partage, d'échange, de réflexion et une aide pour l'exercice de leur responsabilité éducative.

◆ Les parents, responsables de l'accompagnement du parcours scolaire de leurs enfants.

La famille est un lieu d'apprentissage de savoirs, de savoir-faire et de savoir-vivre. C'est aussi le but de l'École que de transmettre de façon structurée et progressive des connaissances et des compétences tout en s'attachant à la formation, chez chaque élève, de la personne et du citoyen. Au près des professionnels que sont les enseignants, les parents doivent accompagner leurs enfants dans leur travail scolaire.¹⁸ Il importe donc que l'équipe éducative soit précise sur la participation souhaitée de la part des parents. Il ne peut être question de leur demander d'être des experts. Mais il s'agit qu'ils se montrent présents et attentifs pour faciliter le travail d'appropriation.

◆ **Les parents ont aussi à accompagner leurs enfants dans la démarche d'orientation.** Au-delà des procédures nécessaires au seuil des diverses unités pédagogiques, l'accompagnement à l'orientation demande un travail régulier de connaissance de soi et une découverte progressive des métiers et des itinéraires possibles de formation. Le processus de l'orientation choisie à la fin du collège permet aux parents d'inscrire leurs enfants dans la voie de lycée qu'ils privilégient. C'est là la reconnaissance de leur qualité de premiers éducateurs. En même temps, cela accroît leur responsabilité dans la prise d'information et dans un dialogue avec leurs enfants et tous ceux qui accompagnent à l'orientation dans l'École.

◆ **Les parents, appelés à contribuer à l'animation de l'établissement.** L'École catholique veut reconnaître les parents comme des acteurs de la communauté éducative. C'est pourquoi les parents participent à l'élaboration et à la relecture du projet éducatif de l'établissement, notamment dans le cadre du conseil d'établissement.

L'École catholique doit beaucoup aux nombreux bénévoles qui contribuent à son action et à son rayonnement. En fonction des besoins de l'établissement, des compétences des parents et de leur disponibilité, ceux-ci peuvent apporter leur concours à des tâches diverses, selon les lieux et les unités pédagogiques. Par exemple : encadrement d'une sortie, animation d'une activité éducative, culturelle ou sportive, petits travaux d'entretien, organisation de kermesses, création d'un site web, BDI, catéchèse, culture religieuse... Dans ces activités, au-delà de l'aide apportée, les parents participent à un projet partagé. Ils sont aussi invités à être force de proposition dans le domaine éducatif et culturel. Leurs actions s'exercent après accord du chef d'établissement et sous son autorité.

Et dans beaucoup d'établissements, l'animation pastorale et la catéchèse reposent pour une part sur l'engagement de parents. C'est bien là le signe que les choix éducatifs faits en famille trouvent un prolongement dans l'École pour le service de tous.

Être parent, membre de l'Association de parents d'élèves de l'établissement.

Dans chaque établissement se met en place une association de parents, l'Apel (Association des parents d'élèves de l'enseignement libre). Tous les parents sont librement invités à y adhérer. L'Apel représente les parents auprès du chef d'établissement et organise la représentation des parents dans les diverses instances de l'établissement. Dans les établissements agricoles, les parents peuvent être fédérés dans la Ffneap¹⁹, conformément à l'article 302 du Statut de l'Enseignement catholique.

- Les représentants des parents au conseil d'établissement sont élus au sein de l'Apel.
- L'Apel veille à la mise en place des parents correspondants, qui relève de la responsabilité du chef d'établissement. Cette fonction est nécessaire pour faciliter les liens entre parents, et les relations entre les parents et les enseignants. En second degré, un représentant des parents participe au conseil de classe. Il est porteur du point de vue des parents pour aider l'équipe éducative à évaluer la vie de classe et les diverses situations des élèves.
- L'Apel veut aider les parents à exercer leurs responsabilités éducatives. Elle peut solliciter, avec l'accord du chef d'établissement, des spécialistes de questions éducatives pour animer des conférences auprès des familles.
- L'Apel apporte son concours pour l'accompagnement à l'orientation en aidant à la mise en place des BDI. (Bureaux de documentation et d'information). Les parents bénévoles sont formés par le Mouvement des Apel.
- Le président de l'Apel est membre de droit de l'organisme de gestion de l'établissement.

Le Mouvement des Associations de parents d'élèves de l'enseignement libre.

Né dans les années 1930, le Mouvement des Apel participe depuis lors au développement et au renouvellement de l'Enseignement catholique français. Sa contribution a toujours été et reste essentielle à la sauvegarde de la liberté d'enseignement et de la liberté de choix des familles.

Les fondements et les convictions des Apel trouvent leur expression dans le *Projet du Mouvement*. C'est pourquoi les statuts de chaque Apel y font explicitement référence, ce qui assure l'unité et la cohésion du mouvement. Depuis leur origine, les Apel défendent leur vision des parents premiers et ultimes éducateurs de leurs enfants. Elles ont vocation à rassembler et représenter tous les parents sans aucune exclusive. C'est la raison de leur caractère apolitique et non confessionnel.

La légitimité des responsables Apel trouve sa source dans le respect des règles démocratiques de la vie associative. Élus, ils s'engagent avec passion au service des familles et de l'institution scolaire. Ils soutiennent le caractère propre et le projet éducatif des établissements catholiques d'enseignement.

Les Apel (...) sont les associations reconnues par le Statut de l'Enseignement catholique pour participer à la vie de l'Enseignement catholique (art.301).

L'unicité de la représentation des parents dans le Mouvement des Apel, repose sur la conviction partagée que le rassemblement des parents, dans le respect de leurs différences légitimes, est non seulement un gage d'efficacité du mouvement dans l'exercice de ses missions, mais aussi un gage d'efficacité et de bon fonctionnement de l'Enseignement catholique lui-même.

Les missions des Apel sont tournées vers le service des parents d'élèves qui ont fait le libre choix de l'enseignement libre pour la scolarité de leurs enfants : accueil, information, conseil, assistance et représentation.

À travers elles, le Mouvement des Apel est :

- membre à part entière des communautés éducatives d'établissement,
- partenaire naturel des différentes instances de l'Enseignement catholique,
- acteur du service public d'éducation,
- partie prenante des débats de société touchant à l'éducation,
- force de propositions,
- défenseur du libre choix de l'école auprès de l'État et des collectivités territoriales.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ◇ *Statut de l'Enseignement catholique en France, articles 4, 5, 9, 48 et 298-302.*
- ◇ *Charte éducative de confiance.*
- ◇ *Le parent correspondant.*
- ◇ *La discipline dans les établissements catholique d'enseignement, une démarche éducative.*
- ◇ www.Apel.fr